

FORMATION
PERMIS ET POST-PERMISFORMATION
PROFESSIONNELLEÉDUCATION
ET FORMATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

2 mars 2017

ECF Prévention au Salon Flotauto : à la rencontre des entreprises pour faire face à la nouvelle réglementation

Depuis le 1er janvier 2017, les sociétés ont l'obligation de révéler l'identité de leurs salariés ayant commis certaines infractions routières avec un véhicule de société. **Une nouvelle réglementation qui met en lumière le rôle d'ECF Prévention, spécialiste du management du risque routier en milieu professionnel.**

ECF Prévention exposera aux Rencontres Flotauto le 9 mars prochain, ses solutions et packages destinés à prévenir le risque routier :

**Retrouvez-nous aux Rencontres Flotauto - Stand 84
Le 9 mars 2017 de 8H30 à 18H00**

**La Grande Halle de la Villette
211 avenue Jean Jaurès – 75019 Paris**

Une mauvaise pratique de la route par les salariés peut entraîner d'importantes conséquences sociales, humaines et financières pour l'entreprise :

- Infractions routières : Le salarié contrevenant, désormais directement concerné par l'infraction commise, peut perdre des points de son permis de conduire, voir son permis de conduire. L'entreprise devra donc pourvoir à un remplacement de son salarié, un processus long et coûteux.
- Accidentologie : En 2016, on dénombre environ 20 000 accidents de la route considérés comme des accidents de travail, entraînant dans 10% des cas une incapacité permanente. De même, les accidents routiers du travail représentent près de 50 % des décès au travail.

Face à ces risques routiers, ECF Prévention accompagne l'entreprise pour construire et concrétiser son plan de prévention, avec un triple objectif pour les salariés :

- Avoir conscience du risque
- Comprendre ce risque
- Maîtriser le risque

La conjugaison de ces trois univers dans des actions de formation et de sensibilisation, permet l'évolution positive des comportements de conduite.

FORMATION
PERMIS ET POST-PERMISFORMATION
PROFESSIONNELLEÉDUCATION
ET FORMATION

COMMUNIQUE DE PRESSE

ECF Prévention, un acteur incontournable en matière de sécurité routière et du management du risque routier en milieux professionnels

Issu des résultats des recherches européennes sur l'éducation des conducteurs, ce nouveau concept est le fruit de l'expérience acquise depuis 46 ans par ECF dans le champ de la prévention du risque routier professionnel et de l'accompagnement des usagers de la route.

ECF Prévention fait appel à un réseau interne de préveteurs et de formateurs spécialisés, répartis dans 106 centres de formation ECF labellisés « Prévention du Risque Routier en milieu professionnel ». Cette présence sur l'ensemble du territoire permet à ECF de disposer d'une réponse pédagogique de proximité partout en France, tout en assurant le même niveau de qualité, quels que soient le lieu et le site de formation.

Ces formateurs sont tous diplômés du BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière), et ont tous suivi un cursus de formation interne leur permettant d'intervenir dans des actions de prévention en milieu professionnel.

ECF en chiffres :

- 2 500 véhicules légers,
- Un parc de 400 véhicules lourds (porteurs, semi-remorque, autocars...)
- Un parc de 600 véhicules deux-roues permettant l'apprentissage à la conduite des catégories concernées,
- Des matériels et engins roulants spécifiques permettant de répondre à l'ensemble des demandes de formation
- Des simulateurs de conduite.